

L'émergence d'espaces transfrontaliers : les Eurorégions.

R. CHEIZE, 2006

I. Principes.

France : 22 départements et 10 régions se trouvent en position de frontières terrestres, soit 20% du territoire national.

Le programme *Interreg*, mis en place par la CEE dès 1990 (Interreg 1 1990/1993 ; Interreg 2 1994/1999 et Interreg 3 2000/2006), a pour but de promouvoir le développement économique par la coopération transfrontalière de proximité, pour une nouvelle approche à des échelles variables.

II. C'est à l'Est qu'existent les exemples les plus avancés.

-> **1967 : naissance de la Regio Basiliensis.** Initiative bâloise. Ce 1^{er} espace transfrontalier compte des cantons suisses, les départements du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort pour la France et le sud du *Land* de Bade-Wurtemberg pour l'Allemagne. Ensemble, les géographes, les élus locaux et le patronat réfléchissent sur la meilleure façon de gérer leur territoire. C'est ainsi qu'est né l'aéroport commun à Bâle, Mulhouse et Fribourg-en-Brigau.

-> **Dès 1982, constitution d'une circonscription du Rhin supérieur** ("région du coin des 3 pays"). Elle est plus vaste et rassemble les régions frontalières dans leur intégralité : Alsace, Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat et canton de Bâle.

Ex. de programme : un réseau des universités du Rhin supérieur avec une seule carte d'étudiant, un cursus d'études harmonisé, une banque de données et des échanges d'enseignants.

-> **L'espace Sar-Lor-Lux est le plus développé** (42 000 km² et 5 millions d'hab) constitué en 1985, regroupe un État souverain (le Luxembourg), 2 puissants *Länder* allemands (Sarre, Rhénanie-Palatinat), une région française (Lorraine) et une communauté autonome belge (Wallonie). C'est un carrefour majeur, à l'échelle européenne, qui apparaît entre les axes Paris/Europe rhénane et Benelux/Lyon/Méditerranée. Cette situation privilégiée est l'un des atouts principaux de l'espace Sar-Lor-Lux, confronté à de difficiles problèmes de reconversion industrielle. Seuls les technopôles de Metz et Nancy, les nouvelles industries de haute technologie installées en Sarre et au Luxembourg (technologies de l'information) mais aussi le tertiaire supérieur (secteur bancaire) peuvent induire, à moyen terme, un nouvel âge économique sur ces vieilles terres industrielles du cœur de l'Europe.

Ex. de coopération : association entre la Lorraine et la Sarre pour promouvoir les échanges de technologie entre PMI sarroises et lorraines.

-> **Entre 1986 et 1988, constitution d'un "quadrige européen"** avec Stuttgart, Milan, Lyon et Barcelone. Amorce d'une coopération afin de développer les échanges, les relations universitaires, la recherche et le développement (céramiques, médecine, fibres optiques et aménagements rural). Il s'agit aussi de fortifier le réseau régional des PME.

III. Des tentatives plus récentes ailleurs.

-> Au Nord

En juin 1991 naît une nouvelle eurorégion (Kent britannique, 3 régions belges -Flandre, Wallonie et Bruxelles-capitale- et le NPDC). But : préparer les retombées du TGV, du tunnel transmanche et de l'ouverture des frontières, prévues pour la même année.

-> A l'Ouest

La Commission de l'**Arc atlantique** réunit, depuis le 20 avril 1991, 30 régions européennes ayant une façade sur le littoral de l'Océan.

Un de ses buts en 1991 : construction rapide de l'autoroute des estuaires et accélération du TGV atlantique, afin que sa progression soit identique à celle du TGV reliant Lille à Madrid par Lyon, Montpellier et Barcelone.

-> Au Sud

Ex. de la macrorégion barcelonaise comme espace transfrontalier (1989). 6 villes forment un réseau qui constitue le squelette sur lequel s'articule une macrorégion méditerranéenne et pyrénéenne. Chacune de ces 6 villes développe un projet dans le cadre du **Réseau C6** : la connaissance mutuelle (Barcelone) ; les voies de communication (Toulouse) ; les relations universitaires (Montpellier), l'informatique appliquée à la gestion municipale (Palma de Majorque), l'environnement et plus spécifiquement le traitement de l'eau (Saragosse) et la rénovation des centres historiques (Valence).

La macrorégion est traversée par 3 grands axes : axe de la Garonne, celui de l'Èbre et celui de la Méditerranée. Elle est bien reliée à l'Europe du N et du centre par la vallée du Rhône et l'axe méditerranéen, qui constituent les grands axes de communication entre la macrorégion et la mégapole européenne. Cette position stratégique qu'occupe la macrorégion, entre la Méditerranée, l'Europe du N et la Péninsule ibérique, en fait un noeud de communications + pôle de redistribution à l'échelle européenne.

IV. La dynamique des régions transfrontalières

-> La polarisation des régions autour de leur capitale est toujours plus grande : rétractation de l'espace dynamique autour des pôles urbains les plus importants.

-> Constitution de réseaux : réseaux de villes, réseaux de technopôles (route des technopôles en PACA). Il semble que les métropoles françaises, conscientes de leur faible pouvoir de décision par rapport à leurs homologues européennes ressentent le besoin d'unir leurs forces, afin de sauvegarder leur dynamisme.

Les grandes villes frontalières, par leurs infrastructures, leur tertiaire supérieur, leurs technopôles, leurs universités ou laboratoires sont les animatrices de la reconversion de ces régions transfrontalières, à l'orée du XXIe.

Construire une Eurorégion Alpes-Méditerranée.

Les Présidents des Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Piémont, Val d'Aoste, Ligurie se sont réunis ce lundi **10 juillet 2007**, à Turin pour jeter les bases de la création d'une **Eurorégion Alpes Méditerranée**, associant Rhône-Alpes aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Piémont, Val d'Aoste, Ligurie et aux Cantons suisses. Pour une Europe plus forte et plus solidaire, les Régions ont un rôle important à jouer en développant des partenariats stratégiques et des coopérations renforcées.

Ces régions partagent un espace géographique commun allant des Alpes à la Méditerranée, de 17 millions d'habitants et de près de 110 000 km². Elles ont tissé des liens historiques, économiques et culturels forts.

La formation d'une Eurorégion s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des nouveaux programmes européens 2007-2013 de coopération territoriale. Elle permettra d'utiliser au mieux les financements européens du futur programme " **Objectif III** " dédié à la coopération territoriale. Cette structure permettra d'avoir une vision plus globale que la politique traditionnelle des territoires, d'encourager la mise en oeuvre de projets utiles à la cohésion sociale et territoriale européenne et de promouvoir un développement équilibré de l'espace alpin et méditerranéen.

Priorité : l'amélioration des transports, des infrastructures et de l'accessibilité : les grands projets transeuropéens, et en priorité le Lyon-Turin, doivent être accompagnés par les régions en favorisant l'intermodalité et l'interopérabilité.

Les autres priorités retenues sont l'environnement et le développement durable, la protection et la valorisation des espaces naturels, le soutien des échanges culturels et touristiques.

* * * * *